Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2016

Publication: 23/09/2016

Pour l'«autorité Compétente » par délégatic COMMUNE DE JOEUF

Département de Meurthe et Moselle Arrondissement de Briey - Canton du Pays de Briey

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 SEPTEMBRE 2016

* * * * *

Compte rendu affiché le 28 septembre 2016 Nombre de conseillers 29

L'an deux mil seize, le 21 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du quinze septembre deux mil seize, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

PRESENT(E)S A. CORZANI, L. GERARD, F. BERG, L.VIGO (jusqu'au 4.4 inclus), P. FRANGIAMORE, E. KOZLOWSKI, S. LUCCHESI-PALLI, G. LINTZ, L. BAGGIO, L. BERTIN, G. MASSENET, N. OREILLARD, M. FISCHER, M. METZINGER, L. COGNARD, A. SAVARD, E. BERGE, S. FURLAN, A. DIASIO (jusqu'au 4.5 inclus), I. WOLFF, A. GAYSSOT, PA. THIEBAULT

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S:

L. VIGO par G. LINTZ (à partir du 4.5)
JJ. GOTTINI par L. GERARD
A. PONT par S. LUCCHESI-PALLI
A-M. SPATARO par P. FRANGIAMORE
A. DIASIO par I.WOLFF (à partir du 4.6)

C. ZATTARIN par L. BAGGIO G. KEFF par L.VIGO (jusqu'au 4.4) JL. CANO par A. CORZANI R. ROSSI par E. KOZLOWSKI

René METZINGER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

2016-DCM-09-21-001

Nomenclature ACTES: 1.4

Affiché le :

FIN DE CONTRAT AVEC NUMERICABLE (point 1.1)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire rappelant le cadre législatif et l'historique de la convention liant la commune de Joeuf au prestataire TDF câble Est pour l'exploitation du réseau câblé jovicien,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication,

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Joeuf en date du 26 juin 1996,

Vu la convention relative à l'établissement du réseau câblé de Joeuf, signée avec la société TDF SA le 2 septembre 1996,

Vu la convention relative à l'exploitation du réseau câblé de Joeuf, signée avec la société TDF câble EST le 2 septembre 1996,

Vu la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) n° 96-649 en date du 24 septembre 1996,

Le CONSEIL MUNICIPAL DE JOEUF:

Considérant que par délibération en date du 2 septembre 1996, la commune de Joeuf a confié l'exploitation de son réseau câblé à la société TDF Câble Est, pour une durée de 20 ans,

Considérant que, conformément à ce que prévoit son article 16, c'est le 10 septembre 1996 que ladite convention a pris effet, suite à sa transmission à l'autorité préfectorale,

Considérant que la société Numéricable s'est substituée de fait à la société TDF câble Est après absorption de cette dernière,

Considérant qu'au regard de l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Locales, la convention d'exploitation du réseau câblé de la ville de Joeuf doit être regardée comme une délégation de service public,

Considérant en outre, que la durée d'autorisation d'exploitation conférée par le CSA à l'opérateur est autonome de la convention conclue avec la commune et ne saurait lier cette dernière,

Après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf

PREND ACTE de la fin de la convention liant la commune à l'opérateur Numéricâble au terme de 20 années d'exploitation, le 10 septembre 2016,

DEMANDE en conséquence, à la société Numéricâble, de lui fournir dans les meilleurs délais, tous les documents relatifs au réseau câblé jovicien, de même que le fichier "clients", conformément à l'article R 1411-7 du CGCT,

FIXE le terme de l'exploitation de son réseau par la société Numéricâble au 10 janvier 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Suivent les signatures

Pour extrait conforme André CORZANI, Maire de Joeuf, Vice-Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-



Moselle